

Présentation synthétique des informations financières essentielles du CA 2022 (Article L 2313-1 10° CGCT)

Le compte administratif 2022 se décompose comme suit en opérations réelles :

	Dépenses	Recettes
Investissement	61 092 512,87	44 654 289,01
Fonctionnement	148 423 935,25	176 175 819,90
Sous-total	209 516 448,12	220 830 108,91
Reprise résultat antérieur		9 084 381,11
Reste à réaliser en investissement	26 444 526,91	8 730 772,00
Reste à réaliser en fonctionnement	2 568 122,69	-

Le détail par chapitre est le suivant :

Section de fonctionnement - dépenses réelles :

Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation
Charges générales 011	25 177 882,04	33 161 572,49	31,71%
Frais de personnel 012	82 303 080,76	88 887 197,92	8,00%
Atténuation de produits 014	1 632 300,00	1 939 256,45	18,81%
Autres charges 65	23 853 786,48	23 616 076,11	-1,00%
Groupes politiques 656	175 425,58	216 180,35	23,23%
Charges financières 66	233 816,33	348 062,78	48,86%
Charges exceptionnelles 67	270 080,37	255 589,15	-5,37%
TOTAL	133 646 371,56	148 423 935,25	11,06%

Section de fonctionnement - recettes réelles :

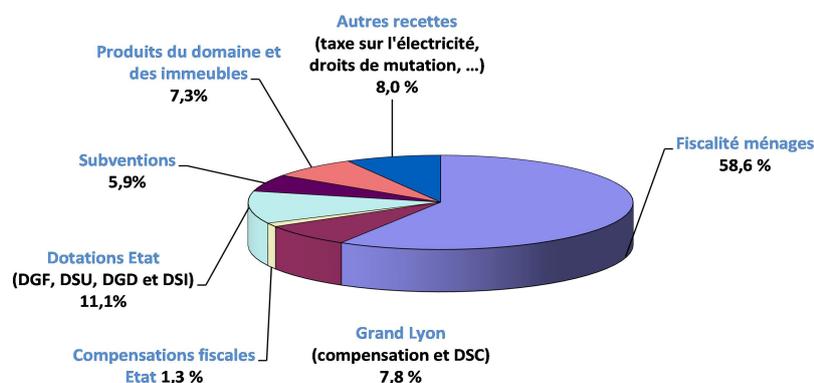
Recettes réelles fonctionnement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation
Produit des services 70	11 421 454,99	12 147 862,78	6,36%
Impôts et taxes 73	123 906 307,32	128 856 079,70	3,99%
Dotations et participations 74	27 943 803,37	32 636 731,68	16,79%
Autres produits 75	751 191,94	751 477,42	0,04%
Atténuation de charges 013	446 135,08	488 324,86	9,46%
Produits financiers 76	498,16	577,20	15,87%
Produits exceptionnels 77	796 132,77	1 235 388,26	55,17%
Reprises sur provisions 78	-	59 378,00	
TOTAL	165 265 523,63	176 175 819,90	6,60%

L'exécution budgétaire 2022 fait ressortir en recettes :

- une nouvelle progression des produits des services (chapitre 70 + 6,3 %), à 12,147 M€
- après un premier rattrapage en 2021 consécutif à la crise sanitaire. Le niveau 2019 (11,98 M€) est dépassé,
- les impôts et taxes (chapitre 73), progressent avec l'effet de la revalorisation des bases notamment mais aussi les modalités de compensation de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les droits de mutation ont continué à évoluer légèrement. La dotation de solidarité communautaire, révisée, a augmenté elle, rapidement à 4,75 M€ suite aux révisions des modalités de calcul.

- en matière de participations (chapitre 74), les principales dotations obtenues de l'Etat (forfaitaire, de solidarité urbaine et globale de décentralisation...) progressent de 1,2 %. Les subventions perçues augmentent avec les participations publiques à Villeurbanne Capitale Française de la culture, mais surtout celles de la CAF dans le cadre de la nouvelle convention conclue avec des modalités de paiement revues. A cela, s'ajoute un versement de l'Etat pour compenser les coûts de la participation aux frais de scolarité des élèves de maternelle dans les écoles privées.

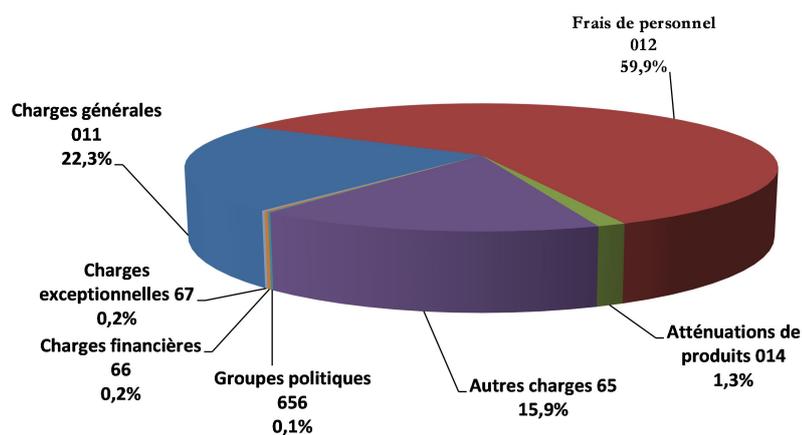
La typologie des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



En dépenses de fonctionnement :

- concernant le chapitre 011 (+31,7 %/ à 2021), l'exercice est caractérisé par l'impact de l'inflation sur certains postes (fluides, alimentation, prestations de maintenance...) mais aussi du label Villeurbanne Capitale française de la culture 2022. Accessoirement, la reprise de l'activité normale après deux exercices marqués par les effets de la crise sanitaire dans certains secteurs, a joué à la marge sur l'évolution globale,
- la masse salariale (chapitre 012) est en hausse de 8 % intégrant la création de 112 postes dans la poursuite de la mise en œuvre du plan de mandat. Cela prend aussi en compte l'impact des mesures nationales avec notamment l'évolution du point d'indice, pour mémoire 3,5 % sur un demi-exercice.

La typologie est la suivante :



L'épargne de gestion est de 27,06 M€ (-13,62 %) en baisse comparée à 2021, où elle s'élevait à 31,32 M€. L'épargne de gestion correspond à l'ensemble des recettes réelles courantes desquelles on soustrait les dépenses réelles

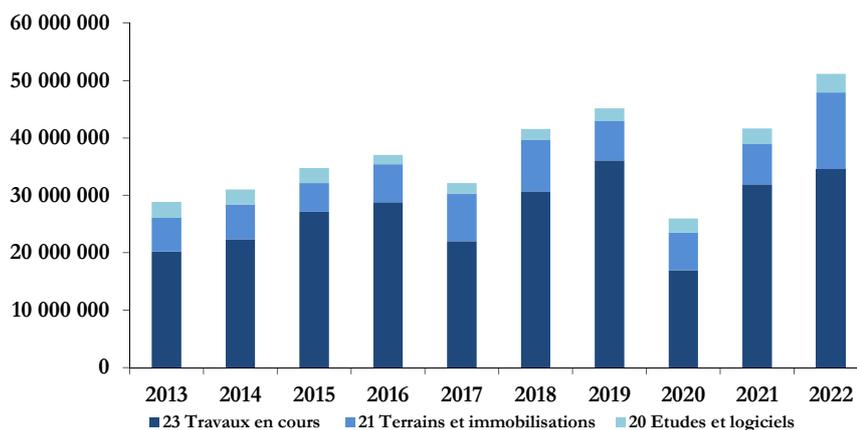
courantes. Elle ne prend pas en compte les opérations financières (chapitres 66/76), exceptionnelles (chapitres 67/77) et les opérations sur les provisions (chapitres 68/78).

L'épargne brute non retraitée, différence entre totalité des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, diminue aussi de 31,62 M€ à 27,75 M€ (-12,23 %). Hors cessions, la baisse est -12,36 % à 27,61 M€.

Section d'investissement - dépenses réelles :

Dépenses réelles d'investissement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation
Emprunts et dettes assimilées 16	3 230 651,81	4 407 509,11	36,43%
Immobilisations incorporelles 20	2 746 601,28	3 185 064,35	15,96%
Subventions équipements versées 204	8 690 609,18	4 851 297,25	-44,18%
Immobilisations corporelles 21	6 980 759,70	13 376 428,74	91,62%
Immobilisations en cours 23	31 917 030,15	34 577 858,42	8,34%
Participations et créances rattachées 26	50 000,00	8 200,00	-83,60%
Autres immobilisations 27	11 757,31	676 200,00	5651,32%
Travaux pour compte de tiers 45X1	7 959,50	9 955,00	25,07%
TOTAL	53 635 368,93	61 092 512,87	13,90%

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) ressortent à 51,14 M€ (41,64 M€ en 2021 soit + 22,8 %).

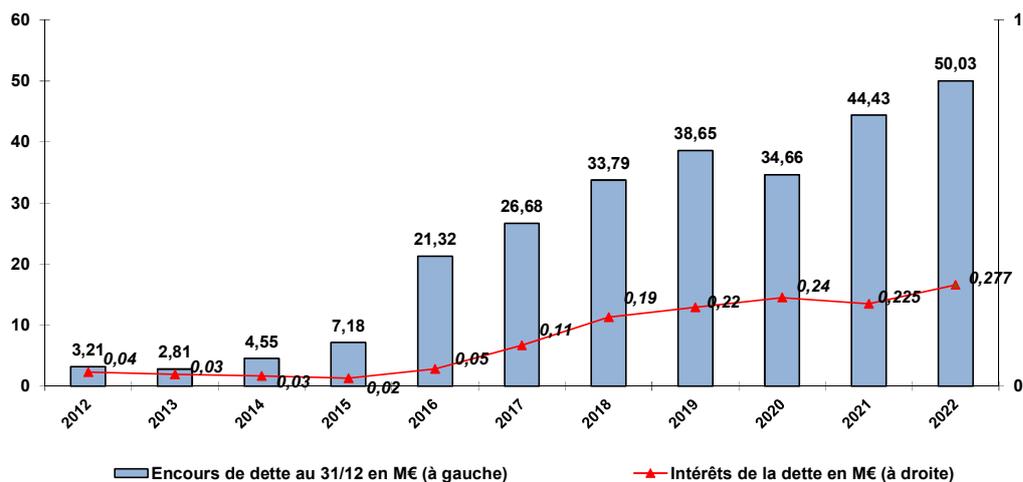


Section d'investissement - recettes réelles :

Les recettes d'investissement sont stables mais réparties différemment. Le montant de l'affectation du résultat 2021 et du FCTVA perçu, ont venus compenser le moindre niveau d'emprunt et de subventions.

Recettes réelles d'investissement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation
Emprunts et dettes assimilées 16	13 000 000,00	10 004 453,24	-23,04%
Dotations fonds divers et réserves 10	22 132 906,65	29 130 536,16	31,62%
Subventions d'investissement 13	9 491 882,42	5 449 749,35	-42,59%
Subventions d'équipements 204	-	22 696,20	
Immobilisations en cours 23	-	16 844,47	
Autres immobilisations 27	24 908,49	20 054,59	-19,49%
Travaux pour compte de tiers 45X1	7 959,50	9 955,00	25,07%
TOTAL	44 657 657,06	44 654 289,01	-0,01%

Le stock de dette s'élève à 50,03 M€ au 31/12/2022 (44,43 M€ au 31/12/2021) soit 326 € /habitant. La capacité de désendettement est de 1,81 année (hors recettes de cessions).



Les ratios financiers villeurbannais sont les suivants (*ratios 1 à 6 en € par habitant*) :

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	968
2	Produit des impositions directes/population	673
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 149
4	Dépenses d'équipement brut/population	307
5	Encours de la dette/population	326
6	DGF/population	125
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,89 %
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonct.	86,75 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	29,73 %
10	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	28,4 %